

Le nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Annabel MAISON

Département Expertise et Conseil Technique
Pôle Risques Chimiques

*30èmes journées nationales de santé au travail
dans le bâtiment et les travaux publics
BLOIS – 11 juin 2009*



Le nouveau système
de classification, d'étiquetage
et d'emballage :
à l'origine, le SGH



Qu'est-ce que le SGH ?

SGH

Systeme Général Harmonisé
de classification
et d'étiquetage
des produits
chimiques

GHS

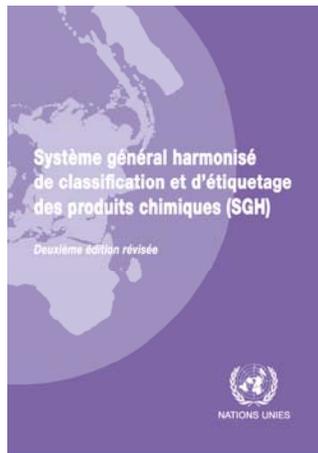
Globally Harmonized System
of classification
and labelling
of chemicals

Qu'est-ce que le SGH ?

Concrètement...

➔ un ensemble de recommandations internationales définissant :

- ➔ des classes de danger des produits chimiques
- ➔ des **critères harmonisés pour la classification** des substances et des mélanges selon les dangers physiques, les dangers pour la santé ou l'environnement qu'ils présentent
- ➔ des **éléments harmonisés pour la communication de ces dangers** comprenant :
 - les éléments sur l'étiquette
 - les éléments figurant sur la fiche de données de sécurité



Pourquoi le SGH ?

LE CONSTAT...

Divergence des lois et règlements mis au point par un certain nombre de pays ou organisations



Obligation pour les entreprises engagées dans le commerce international de se doter de nombreux experts

Complexité de mise au point et de mise à jour d'un système de classification et d'étiquetage



Absence de système dans de nombreux pays

Pourquoi le SGH ?

Le concept du SGH est né

Harmoniser les systèmes existants
afin de créer un **système unique à l'échelle mondiale**
couvrant la classification des produits chimiques, leur
étiquetage et les FDS afférentes.

ELABORATION : 12 ans de travail !

2003

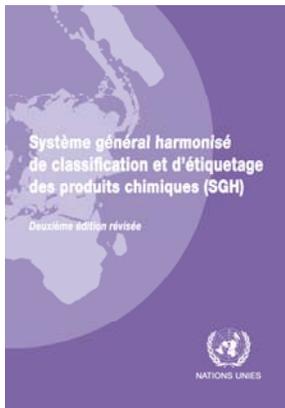
Adoption de la 1ère version du SGH par ECOSOC* - publication

2005

Adoption de la 1ère édition révisée du SGH par ECOSOC
Publication

2007

Adoption de la 2ème édition révisée du SGH par ECOSOC
Publication



Révision du SGH tous les 2 ans

* ECOSOC : Conseil économique et social des Nations Unies

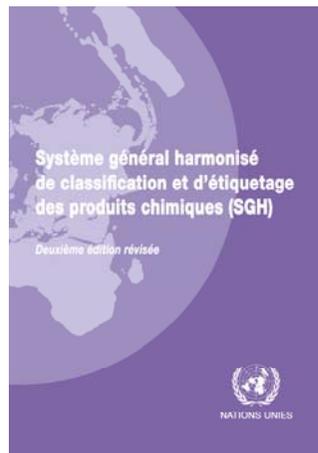
Le nouveau système de
classification, d'emballage
et d'étiquetage :
en Europe...



Mise en application du SGH en Europe

Pour les secteurs du travail et de la consommation :

SGH



Règlement CLP

*Règlement (CE) n°1272/2008
du 16 décembre 2008*



FDS



Règlement REACH



Quels changements* ?

La terminologie change :

~~Préparations~~



Mélanges

~~Catégorie de danger~~



Classe de danger
(nature du danger)
divisée en
catégories de danger
(degré du danger)

* Milieu du travail et consommation

Quels changements* ?

La définition des dangers change :

■ 15 catégories de danger → 28 classes de danger

■ de nouveaux dangers définis :

Substances et mélanges auto-échauffants, corrosifs pour les métaux...

Quels changements* ?

La définition des dangers change :

- une réorganisation des dangers :

Ex. :

Substances et préparations
cancérogènes
de catégorie 1, 2 et 3



Substances et mélanges
cancérogènes
de catégorie 1A, 1B et 2

Quels changements* ?

Les critères de classification changent :

Nouvelles méthodes d'essais pour certains dangers physiques, nouveaux seuils de classification, nouvelles méthodes de calcul pour les mélanges...

- Exemple d'évolution : toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie orale

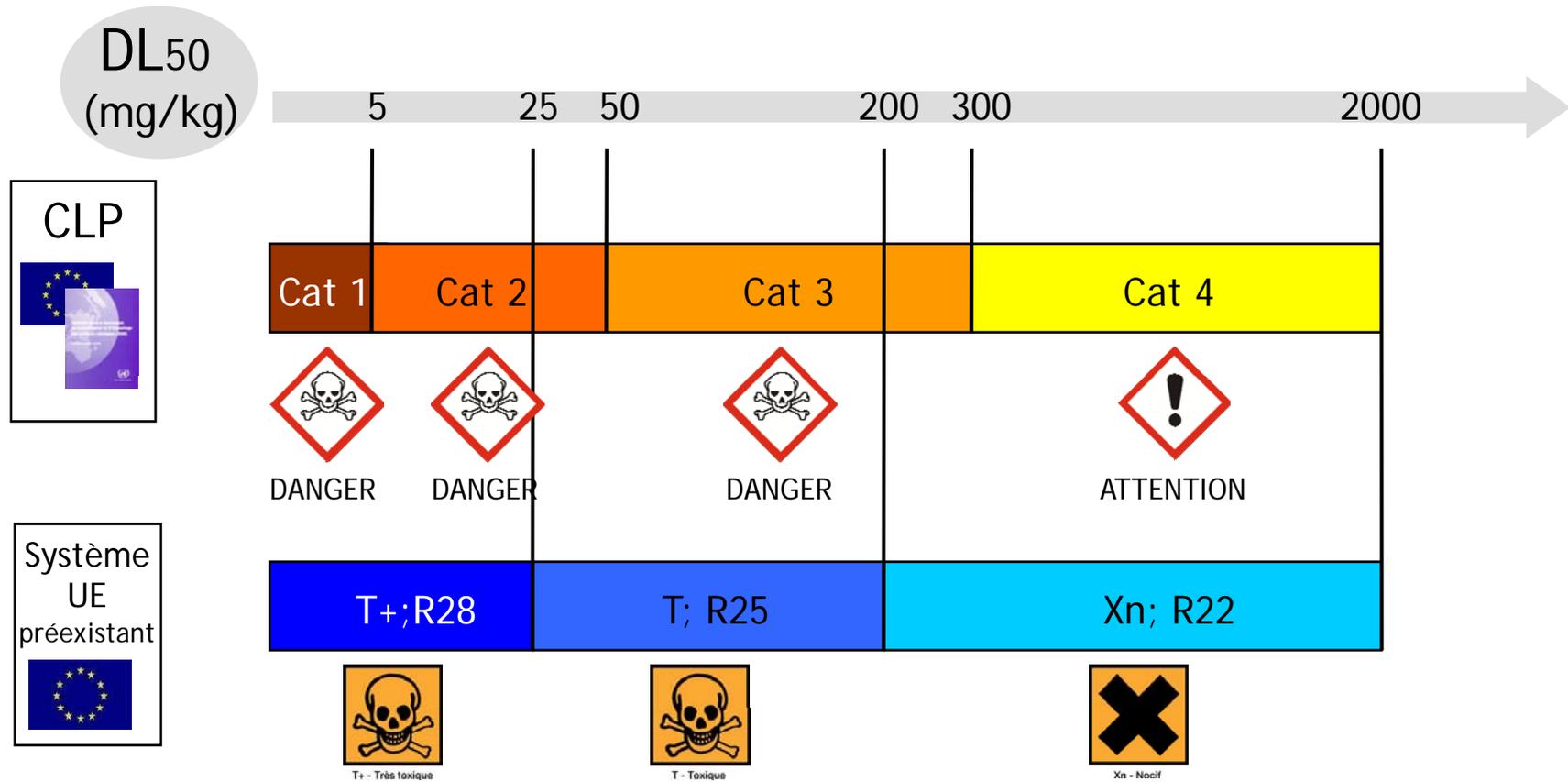


Schéma applicable sur la base de l'utilisation des DL50

Quels changements* ?

Les critères de classification changent :

Nouvelles méthodes d'essais pour certains dangers physiques, nouveaux seuils de classification, nouvelles méthodes de calcul pour les mélanges...

En conséquence,

la correspondance entre classifications selon systèmes préexistant et nouveau n'est pas toujours directe...

Quels changements* ?

L'étiquette change et notamment :

■ ~~Symboles et indications de danger~~



Pictogrammes de danger



Quels changements* ?

L'étiquette change et notamment :

- ~~Symboles et indications de danger~~ → Pictogrammes de danger

- Les mentions d'avertissement apparaissent :

« DANGER » ou « ATTENTION »

Quels changements* ?

L'étiquette change et notamment :

- ~~Symboles et indications de danger~~ → Pictogrammes de danger
- Les mentions d'avertissement apparaissent

- ~~Phrases de risque
(phrases R)~~ → Mentions de danger
nouveaux libellés
+
nouvelle codification
« H+3 chiffres »

Quels changements* ?

L'étiquette change et notamment :

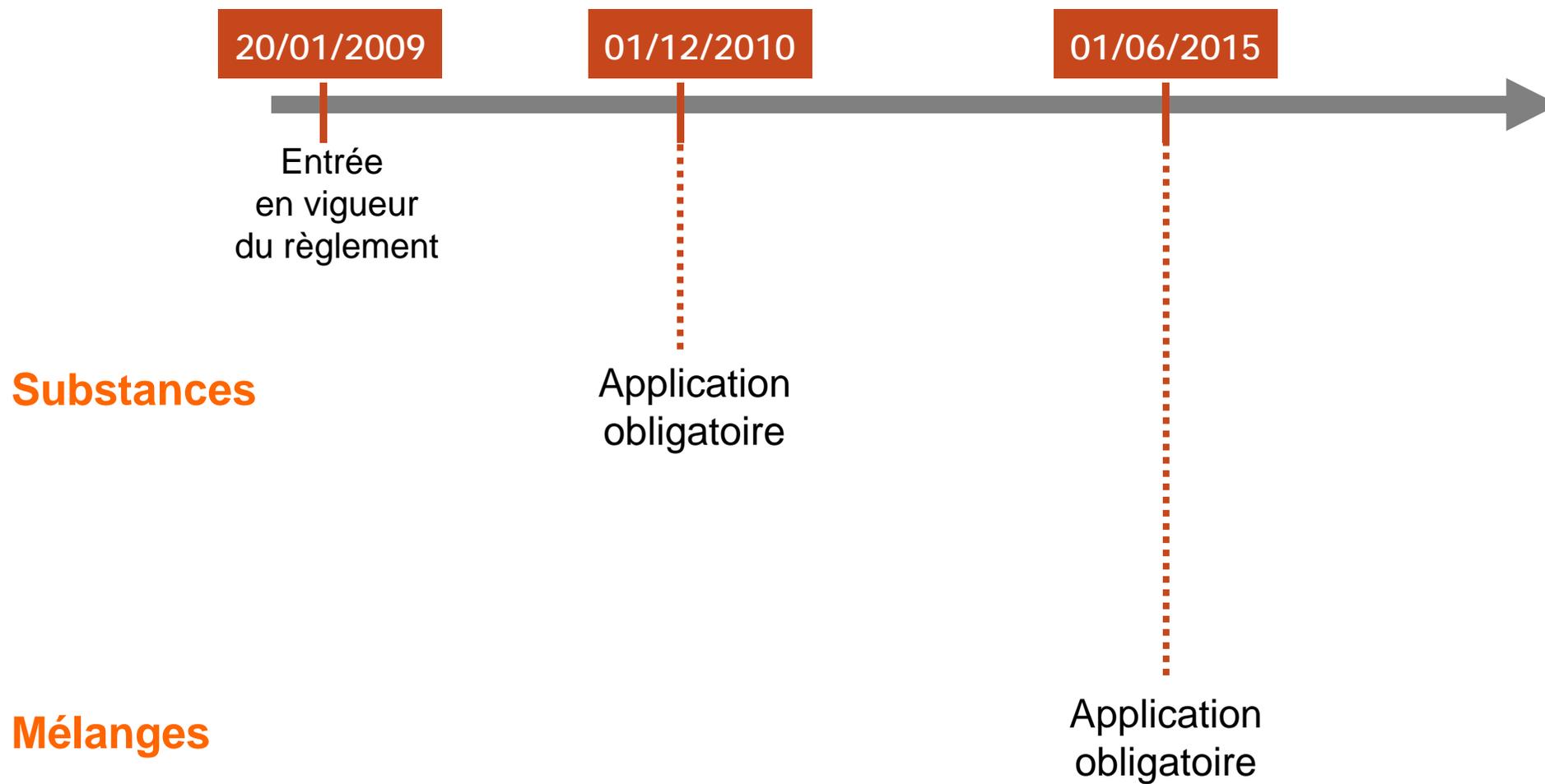
■ ~~Symboles et indications de danger~~ → Pictogrammes de danger

■ Les mentions d'avertissement apparaissent

■ ~~Phrases de risque~~ → Mentions de danger

■ ~~Conseils de prudence (phrases S)~~ → Conseils de prudence
nouveaux libellés
+
nouvelle codification
« P+3 chiffres »

Règlement CLP : les principales dates d'application



- Formation du personnel
- Mise à jour des étiquettes
- Notification à l'Agence européenne des produits chimiques
- Application des nouvelles règles d'étiquetage pour les nouveaux produits
- Adaptation aux répercussions sur la réglementation « aval »

Campagne d'information de l'INRS

PRODUITS CHIMIQUES



L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE





**Pour alerter
les chefs d'entreprise et tous les acteurs de la prévention :**

- Insertions dans la presse professionnelle
- Bannière Internet sur des sites professionnels
- E-mailing auprès de chefs de PME



www.inrs.fr

ou

<http://www.inrs.fr/focus/nouveletiquetage.html>



Des outils à votre disposition

- Pour informer : *dossier web, Travail et Sécurité*
- Pour agir en entreprise : *mode d'emploi*
- Pour dialoguer et former : *présentation powerpoint*
- Pour étiqueter : *outils pratiques (pictogrammes, listes)*
- Pour sensibiliser les salariés : *dépliant et affiches*
- Pour relayer l'information : *kit presse*



Merci de votre attention

